



Tapisserie obligation de changer

Par **mag**, le **05/08/2010** à **23:29**

Bonjour,

les tapisseries de mon logement sont abimés.

Lorsque je vais quitter mon appartement je vais refaire les tapisseries moi meme (sa me reviendra moins chère).

Ma questions est : puis je choisir n'importe quelle tapisserie (couleur ,matiere..)? ou suis je obligé de rester dans les memes couleur que l'ancienne celle qui est abimée?

Par **fif64**, le **06/08/2010** à **08:19**

Vous pouvez choisir celle que vous voulez, mais étant donné que vous quittez les lieux en suivant, l'usage serait de demander au propriétaire ce qu'il souhaiterait comme tapisserie, ou à défaut de rester dans des tons neutres.